

Diagnostic performance énergétique

Posté par :

Publiée le : 09/04/2009 17:29:19

[1 - DPE : Synthèse](#) [2 - Définition de la performance énergétique](#) [3 - Dans quel cas devra-t-on effectuer un certificat de performance énergétique](#) [4 - Quels sont les immeubles concernés par le DPE](#) [5 - Quels sont les textes de référence applicables au DPE](#) [6 - Contenu et durée de validité du diagnostic](#) [7 - Estimation de la consommation annuelle](#) [8 - Évaluation des indicateurs](#) [9 - Positionnement en consommation et gaz effet de serre](#) [10 - Descriptif des données clés](#) [11 - Descriptif des recommandations pour les améliorations énergétiques](#)



Cette section doit comporter un vrai diagnostic / examen du professionnel qui établit le DPE.

L'analyse comprend :

o **Mur** : la nature de la construction : Mur en brique de 15 cm ou en terre cuite de 24 cm ou en parpaing de 15 cm ou en parpaing de 15 cm avec isolation par laine de verre de 8 cm. En résultat : la résistance thermique R.

o **Toiture** : 24 cm de laine de verre en bon état : Résistance thermique R.

o **Menuiseries** : simple, double vitrage, bois, alu, PVC. Résistance thermique R.

o **Plancher bas** : sur terre, sur vide sanitaire, sur cave chauffée / non chauffée. Résistance thermique R.

o **Système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (ECS)** : chaudière gaz, pétrole, poêle de pétrole, cheminée, et son rendement. Une chaudière à gaz des années 75 a un rendement de 80%. Une chaudière gaz à condensation de 2006 atteint 108% de rendement (calculé sur le PCI du gaz employé). Bien compter l'ensemble des sources !